

Ceinture fléchée

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/ceinture-flechee-2021-007-037/>

Collections / ceinture fléchée



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Ceinture de carnaval en coton confectionnée au métier à tisser.

Numéro d'accession 2021.07.37

Période 3e quart du 20e siècle

Matériaux fibre, coton

Technique tissé, à la machine

Dimensions 12,5 x 200 cm

Contexte historique

Cette ceinture en coton a été conçue à l'occasion du Carnaval de Québec. Depuis les années 1950, cet événement utilise les ceintures fléchées, créées par les Canadiens français dans la 2^e moitié du 18^e siècle, comme symboles des festivités.

Néanmoins, les ceintures portées par les carnavaleux sont bien souvent des pièces fabriquées mécaniquement en Asie, comme la ceinture présentée ici. Bien que cette dernière participe à la mise en valeur d'un patrimoine culturel important, elle ne contribue pas à la visibilité d'un savoir-faire unique.

Le fléché est une technique de tressage manuel demandant plusieurs centaines d'heures de travail, dont la matière première est la laine. S'apparentant à la technique universelle du chevron, le fléché est plus sophistiqué. Les motifs formés peuvent être d'une grande complexité, conférant aux ceintures fléchées de grandes qualités esthétiques et techniques.

Visuellement, la ceinture ci-contre n'arbore aucun motif propre au fléché (éclair, flammes, ou encore tête de flèche). Son tissage étant uniforme, ses motifs sont moins complexes. Aussi, ayant été fabriquée à la machine, un fil passe au travers de tout le tissage à l'horizontale, spécificité non présente sur les pièces artisanales. En effet, celles-ci possèdent une ligne de régularité verticale présente en leur centre. De même, le tressage à la main donne un aspect plus irrégulier et une texture unique à chaque pièce.

Aujourd'hui, plusieurs spécialistes et associations font perdurer le savoir-faire du fléché dans une optique de transmission des savoirs historiques et traditionnels.

© Collection Pointe-à-Callière, don de Luc Émond, 2021.007.037

Photo de Louis-Etienne Dore